

Si je dirigeais une société de grains, j'imaginerai facilement que je serais plutôt mal à l'aise à la pensée que le gouvernement peut modifier les exigences du classement des grains entreposés dans les élévateurs. Le risque pour le lin, la graine de colza et l'orge est assez considérable. A mon avis, il faudrait publier les règlements et les normes.

Je ne comprends par pourquoi la Commission des grains et le gouvernement, avec leur expérience et leurs connaissances, ne peuvent pas maintenant faire des recommandations précises à la Chambre concernant les normes en fait de protéines qui devraient être utilisées, et pourquoi, au lieu, le ministre se contente de dire qu'en temps et lieu, si la chose est nécessaire, lorsqu'on le jugera bon, nous pourrions utiliser le classement protéique. Des dispositions en ce sens devraient figurer dans le projet de loi si elles doivent faire partie du système de classement, comme il le faudrait. Tous sont d'accord là-dessus.

L'hon. M. Olson: Elles en feront partie.

M. Gleave: Si vous aviez été en Grande-Bretagne comme moi la semaine dernière, et que vous vous étiez entretenu avec des vendeurs et des acheteurs, vous n'auriez tiré qu'une seule conclusion et c'est que nous ne devrions pas songer au classement protéique maintenant, mais que nous aurions dû le faire il y a un ou deux ans. Voilà pourquoi, je comprends difficilement pourquoi il n'en est pas question dans ce projet de loi et pourquoi le Parlement ne peut l'étudier, l'adopter, et juger de son effet sur le cultivateur ordinaire.

Je n'ai pas trop confiance dans les décrets du conseil quand il s'agit d'une question d'une aussi grande portée. Le ministre peut sourire, mais lorsque je vois un gouvernement comme celui-ci, proposer ce qu'il a proposé au cours du mois dernier aux cultivateurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Mani'oba, il aurait beaucoup mieux valu, à mon avis, qu'il ait été obligé de présenter une loi à la Chambre et de la faire adopter par le Parlement. Il n'aurait pas fait les bévues avec lesquelles il lui faudra vivre dans le proche avenir, et avec lesquelles, malheureusement, les cultivateurs devront vivre. Si la Chambre avait été saisie de ces questions, un débat complet aurait eu lieu, assurant ainsi la protection des agriculteurs. Voici, en grande partie ce que je voulais dire au sujet du bill.

On donne trop d'importance aux décrets du conseil et pas assez à la protection du producteur, et les deux ne s'excluent pas mutuellement. Nous avons les deux formules dans l'ancienne loi. Par exemple, d'après le bill à l'étude, si un cultivateur a des céréales d'une certaine classe et qualité, au point où il a son contingent, la compagnie d'élevateur est-elle

obligée ou non de prendre ces céréales? Cette loi n'est pas claire à ce sujet. Elle stipule que les commissaires peuvent décider si cet éleveur doit prendre ses céréales. Or, les commissaires sont à Winnipeg et il est à une rampe d'élevateur quelque part au pays. Ces droits étaient établis dans l'ancienne loi, et, à mon avis, ils ne sont pas précisés assez clairement pour que les droits des agriculteurs soient protégés. En l'occurrence, cela touchera naturellement aussi les exploitants d'élevateurs. Même s'ils voulaient avoir autant de latitude que possible, je crois toujours qu'ils préféreraient être régis par une loi où les règles du jeu sont indiquées clairement plutôt que par une loi dont ils savent que les règles peuvent être changées.

• (9.50 p.m.)

En ce qui concerne l'inspection des céréales, je suis disposé pour ma part à discuter de cette question lorsque le gouvernement choisira de la soulever et qu'il saisira la Chambre ou le comité permanent de l'agriculture de propositions concrètes. La même chose s'appliquerait au classement protéique. Je ne sais pas de quelle façon nous pouvons en discuter vu que la loi ne contient aucune disposition à ce sujet.

L'hon. M. Olson: Vous pourriez faire une proposition concrète.

M. Gleave: Je le pourrais, mais je ne vois pas pourquoi je le ferais, monsieur l'Orateur. Les bureaux de la Commission des grains disposent de graphiques, préparés pour bien des années à venir, montrant l'orientation en matière de protéines, dans toute la région des Prairies...

L'hon. M. Olson: Je veux dire avec une cotisation.

M. Gleave: ...et tous les renseignements qu'il faut. Alors pourquoi me mettre martel en tête pour présenter cela à la Chambre, alors que le ministre dispose de tous ces renseignements obtenus à haut prix et aurait pu s'en servir ici ce soir? Je suis prêt à discuter de la teneur en protéines quand le ministre en parlera à la Chambre. J'espère que le ministre ou quelques-uns de ses adjoints auront alors quelque chose de concret à nous offrir à ce sujet. J'espère qu'ils pourront nous dire si telle ou telle proposition pourrait être inscrite dans la loi et ne nous laisseront pas le soin de tout faire nous-mêmes.

Il y a une autre question, monsieur l'Orateur, qu'il vaudrait peut-être la peine de mentionner en guise de conclusion; c'est celle des nouvelles variétés. Je me demande si cette loi laisse assez de latitude à cet égard. Je remar-